



EXAMEN PROFESSIONNEL DES GREFFIERS

dit de C en G

Flash inFO

Le **Syndicat National FO Justice - Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des greffiers au titre de l'année 2023.

Cet examen professionnel est ouvert aux Adjoints Administratifs du ministère de la Justice justifiant au 1^{er} janvier 2023 d'au moins 11 ans de services publics.

Les candidats doivent être, au 7 février 2023 (date de l'épreuve écrite), en position d'activité.

L'examen professionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite comporte une ou plusieurs mises en situations professionnelles portant sur la procédure civile et prud'homale ou la procédure pénale, au choix du candidat après communication des sujets.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses qualités personnelles, ses motivations et ses aptitudes à exercer les fonctions de greffier. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, l'environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP).

Ouverture des inscriptions en ligne	du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 – 23h59 (heure de Paris)
Épreuve écrite	7 février 2023
Résultats d'admissibilité	4 avril 2023
Retour du RAEP et l'état des services (pour les seuls candidats admissibles et convoqués à l'épreuve orale)	au plus tard 21 avril 2023 – 23h59 (heure de Paris)
Épreuve orale	A compter du 22 mai 2023
Résultats d'admission	5 juin 2023

Inscriptions, directement en ligne sur internet, ouvertes du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps des greffiers au titre de l'année 2023 fera l'objet d'une information ultérieure.

